

Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 46 (1938)
Heft: 1

Artikel: A Vidy
Autor: Bosset, L.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-36086>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

fesseur, secrétaire de la Société vaudoise d'Histoire,
Clair Joli, Chemin de la Batelière, Cour s/s Lausanne.

En terminant, remercions nos abonnés de leur fidélité
et nos aimables et savants collaborateurs de leur vivant
appui.

LA DIRECTION.

A Vidy

Les travaux d'exploration archéologique sur l'emplacement de l'ancien Lousonna poursuivis à Vidy et autour de la Maladière depuis plus de trois ans par l'Association du Vieux-Lausanne, ayant été appréciés de diverses façons et parfois âprement critiqués, il nous a paru utile de placer les lecteurs de la *Revue historique vaudoise* devant la réalité des faits pour leur permettre de se faire une opinion exacte des choses.

Il est certain que l'on eût volontiers envisagé, s'il y avait eu possibilité pratique, la conservation à ciel ouvert de tout le quartier du Lousonna romain retrouvé. Mais, devant l'état excessivement précaire de la plupart des maçonneries mises à jour, devant la grandeur considérable des dépenses qu'il aurait fallu engager et surtout la difficulté de réunir les fonds nécessaires, devant les nécessités de la réalisation du plan d'extension, il convient de considérer posément et sans passion le problème.

Faisons abstraction des projets municipaux, fort gênants il est vrai, d'aménagement de grandes avenues et d'installations sportives, et examinons les substructions découvertes pour elles-mêmes.

Une comparaison avec ce qui s'est fait dans les sites d'Alésia ou de Pompéi n'est pas logique, car dans le premier cas l'on a affaire à une colline rocheuse très aride

située en dehors des voies de circulation, où la valeur du terrain est quasi nulle, et où il ne viendra à personne l'idée de reconstruire une ville ou une simple bourgade, peu ou pas d'humidité dans le sol et des conditions climatériques différentes des nôtres, et dans le second une situation en rase campagne, pas de construction de modernes quartiers à envisager ; une conservation unique sous une épaisse couche de cendres qui n'avait pas été remuée depuis le cataclysme de l'an 79, de plus des conditions climatériques totalement différentes des nôtres, peu ou pas de pluies et jamais de gel.

Ceux qui, chez nous, se sont occupés de façon pratique de la conservation des monuments anciens découverts dans le sol, savent combien il est difficile de conserver à l'air libre ce que l'on a mis à jour. Les matériaux qui les composent sont de qualités fort diverses, souvent excessivement précaires, ils sont soumis à d'abondantes chutes d'eau et surtout à de très fortes gelées qui les grignotent avec une grande rapidité. Aussi, si l'objet ne présente pas d'intérêt spécial, est-il tout à fait indiqué, après en avoir fait des relevés détaillés et pris de bonnes photographies, de le conserver par réenfouissement (le meilleur et le plus économique des moyens). Si, au contraire, l'objet est d'intérêt primordial et qu'il soit désirable de le laisser visible, selon les moyens dont on dispose on peut envisager sa conservation de plusieurs manières. La meilleure, mais aussi la plus coûteuse, est celle dont on a fait usage en protégeant les substructions de la chambre peinte de Vidy par la construction du nouveau musée. Nous ne pensons pas qu'elle pût être envisagée pour tous les cas, et cela pour des raisons d'esthétique et de finance faciles à saisir. Un autre procédé consiste à mettre les maçonneries à l'abri des infiltrations

en les recouvrant d'une chape imperméable et en les soustrayant à l'influence de l'humidité du sol par des assainissements. La chape pour être efficace doit présenter une consistance suffisante et être formée d'une bonne assise de maçonnerie avec pentes réglées pour faciliter l'écoulement des eaux, ou bien elle peut être recouverte d'une nappe de gazon qui contribue en outre à donner plus de douceur aux lignes facilement heurtées des ruines. La chape peut être remplacée par un lit de bonnes dalles non gélives et soigneusement jointoyées. Si la maçonnerie à protéger est de bonne qualité, les choses se font sans de trop grands frais, ni de difficultés.

Il en est autrement si le mur à recouvrir est mauvais, composé de matériaux hétéroclites et disloqués, s'il faut refaire des angles branlants, remplir des brèches, consolider telle embrasure dont la trace risque de disparaître, fixer tel revêtement en voie de séparation d'avec son support, en un mot s'il faut reconstruire.

Les difficultés se corsent encore si, en plus des mauvaises maçonneries, l'on a affaire à des vestiges de plusieurs époques s'entre-croisant, se pénétrant ou se chevauchant, et qu'il est intéressant de conserver tous, ainsi que le cas se présente à Vidy.

Aussi, ne sera-t-on plus étonné si l'Association du Vieux-Lausanne se limite dans ses travaux au maintien à ciel ouvert de certains édifices de première importance, là où la chose est faisable ; tel par exemple le bâtiment du marché, et pour d'autres à la démarcation sur le sol de leur plan, par des matériaux différent de ceux du terrain avoisinant (pavés blancs ou colorés), et en outre à repérer par des bornes spéciales les rues ou chaussées romaines reconnues. Il sera ainsi possible, avec en mains le plan général des fouilles, de s'orienter facilement en

se rapportant aux objets et repères apparents, à défaut de musée en plein air genre pompéien.

L'exploration du terrain n'est au reste point achevée et la suite de ce travail réserve probablement encore des découvertes du plus haut intérêt, si du moins l'Association du Vieux-Lausanne dispose de ressources suffisantes. Pour qu'il en soit ainsi, il faudrait non seulement que les intéressés renonçassent à donner trop d'éclat aux questions de méthode, mais que les amis de l'histoire veuillent bien soutenir l'œuvre généreusement.

Le Vieux-Lausanne a vaillamment consacré tout son capital à assurer les travaux faits jusqu'ici. Il serait incapable de poursuivre si de nouveaux dons ne lui parvenaient pas bientôt. Or, on en conviendra, il serait désolant de devoir interrompre des fouilles qui se sont montrées si révélatrices.

L. BOSET, arch.

L'origine des maisons de Blonay et d'Oron

L'origine des maisons de Blonay et d'Oron a été étudiée à plusieurs reprises ; par Frédéric de Gingins, d'abord, puis par le comte Amédée de Foras et enfin par Albert de Montet¹. Malheureusement, cette étude a été faussée par l'emploi de deux documents considérés comme essentiels et que leurs interprètes ne connaissaient que par des analyses et des copies défectueuses.

Il s'agit en premier lieu d'une charte de 1080 concernant l'abbaye d'Abondance et de laquelle Frédéric de Gingins avait relevé comme témoin Amédée de Blonay,